

CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 8 octobre 2020
À 19h30

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 14 Date de convocation : 1 octobre 2020
 Pouvoirs : 0
 Nombre de membres votants : 14
 N'ayant pas pris part au vote : 0

L'an deux mil vingt le huit octobre, à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de SEVELINGES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique PALLUET, Maire.

PRESENTS : MMES et MM. PALLUET Dominique, Maire - NONY Roger - LAPIERRE Estelle - TISSIER Marie-Laure, Adjoints - THOMACHOT Catherine - BEAUPERTUIT Marie-Paule - RAMBAUD Ludovic - DELANNOY Agathe - MILLIER Annie - BRETTON Myriam - BLANCHARD Cyrille - FOUILLAND Cédric.- BERCHOUX Patrick - DESMARCHELIER Didier

ABSENT avec excuse : DELETRE Tanguy

Secrétaire élu pour la durée de la session : Agathe DELANNOY

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le conseil Municipal aborde l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS :

DELIBERATION N°2020-10-01 :
BUDGET COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de réajuster certaines prévisions budgétaires, aussi, il propose de voter les modifications suivantes :

| DESIGNATION | DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS | AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| Chap 23 autres immobilisations corporelles D2318 opération 168 | 434.70 € | |
| TOTAL Dépenses 23 Immobilisations en cours : | 434.70 € | |
| Chap 204 GFP bâtiment installation D2041582 | | 434.70 € |

| | | |
|--|--|----------|
| TOTAL Dépenses : 204 subventions d'équipements versées | | 434.70 € |
|--|--|----------|

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire

DELIBERATION N°2020-10-02
ACQUISITION DEFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune pourrait acquérir un défibrillateur en cas d'urgence. Deux propositions nous sont parvenues, une pour l'installation intérieure et une extérieure.

Stratégiquement Monsieur le Maire propose de poser le défibrillateur en extérieur entre la salle ERA, la mairie et l'école.

Le devis du défibrillateur se porte à 1 380€ HT

Les électrodes enfant et la 1^{ère} année du contrat de maintenance triennale seront offerts pour l'achat du défibrillateur, les années suivantes il sera facturé 99 €HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise MEDILYS SANTE à LUZINAY pour un montant de 1 380 € HT soit 1 656 € TTC
- **DIT** que des virements de crédits seront effectués dans les comptes concernés.

DELIBERATION N° 2020-10-03
RESEAU D'AIDE AUX ELEVES EN DIFFICULTE DU SECTEUR DE CHARLIEU (RASED)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'inspection de l'Education Nationale a adressé un courrier le 8 novembre 2019 en mairie concernant le fonctionnement du réseau d'aides aux élèves en difficulté (RASED).

Le RASED couvre le territoire de Charlieu Belmont Communauté mais à ce jour seule la commune de Charlieu supporte la totalité des dépenses de fonctionnement, puisque le réseau est implanté administrativement sur l'école de Charlieu. Cependant, les interventions des membres du RASED s'effectuent dans les écoles des territoires et sur plusieurs communes.

Ainsi, l'Inspection académique propose que chaque commune du territoire puisse verser une contribution et une convention pourrait être établie.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-**DECIDE** de contribuer aux frais de fonctionnement du RASED à hauteur de 1 euro par élève sachant qu'en 2019 il y avait 38 élèves .

- **DIT** qu'une convention devra être établie et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention pour l'aide au fonctionnement du RASED.

DELIBERATION N° 2020-10-04**REHABILITATION DE LA SALLE DE CATECHISME ET DE L'ANCIENNE CHAPELLE EN BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE****DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ENVELOPPE SOLIDARITE 2021 DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Sevelinges est propriétaire d'un bien situé dans le bourg, qui servait avant de salle de catéchisme et de chapelle mais à ce jour, ce bâtiment est vide.

Monsieur le Maire signale que la bibliothèque communale, située sous la salle ERA, a des locaux exigus, qui ne correspondent plus aux normes demandées. Il rappelle que la bibliothèque compte beaucoup de lecteurs et reçoit une fois par semaine les enfants de l'école du village.

Ainsi, Monsieur le Maire dit qu'il devient nécessaire de trouver une solution pour faire perdurer la bibliothèque et propose au Conseil Municipal de réhabiliter l'ancienne salle de catéchisme et la chapelle.

Des devis ont été demandés pour mettre aux normes ce bâtiment :

| TRAVAUX | ENTREPRISE | PRIX HT |
|-------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Menuiseries intérieures | Grégory Palluet de Sevelinges (42) | 761.00 euros |
| Menuiseries extérieures | Prost de La Gresle (42) | 4672.86 euros |
| Electricité | TRY de Mars (42) | 2 612.95 euros |
| Plâtrerie peinture | Franck Lapierre de Sevelinges (42) | 3 422.73 euros |
| TOTAL | | 11 469.54 EUROS |

Monsieur le Maire signale que ces travaux pourraient être subventionnés dans le cadre de l'enveloppe solidarité 2021.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** le projet de réhabilitation du bâtiment communal situé dans le Bourg pour accueillir la bibliothèque municipale et les devis ci-dessus exposés ;

- **SOLLICITE** auprès du Département de la Loire une subvention la plus élevée possible, dans le cadre de l'enveloppe de solidarité 2021

- **DIT** que les dépenses et recettes seront imputées au budget communal à l'opération 164.

DELIBERATION N° 2020-10-05**REPLACEMENT PORTE VITREE DU RESTAURANT SCOLAIRE****DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE**

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que la porte vitrée de l'entrée de la cantine ferme mal et laisse passer énormément d'air ce qui implique une déperdition de chaleur importante.

Un devis a été demandé pour changer cette porte à l'entreprise PROST de la Gresle (42) pour un montant de 5 762.52 euros HT.

Monsieur Le Maire informe du caractère urgent de ces travaux qui devront être réalisés avant la fin de l'année et dit que ceux-ci pourraient faire l'objet d'une subvention auprès du Département de la Loire qui propose actuellement une aide aux collectivités territoriales dans le cadre de la relance du plan de relance du Département de la Loire

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le changement de la porte de la cantine et le devis ci-dessus exposé ;
- **SOLLICITE** auprès du Département de la Loire une subvention la plus élevée possible, dans le cadre du plan de relance du Département de la Loire
- **DIT** que la dépense et recette seront imputées au budget communal à l'opération 179

DELIBERATION N° 2020-10-06**BÂTIMENT MAIRIE REFECTION DE LA SALLE DES MARIAGES, DE L'ENTREE ET DE LA SALLE DE REUNION****DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU BONUS REGION 2021**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de réfection du bâtiment mairie sont nécessaires afin de faire des économies d'Énergie en abaissant notamment les plafonds mais aussi pour une meilleure acoustique.

Des devis ont été demandés pour la salle des mariages, l'entrée de la mairie et la salle de réunion :

| | |
|---|-----------------------------------|
| Electricité entreprise Try de Mars (42) pour | 1 482.75 euros HT |
| Plâtrerie Peinture entreprise Lapierre Franck de Sevelinges (42) pour | 8 999.26 euros HT |
| Natur'Bois | 2 881.80 euros HT |
| <u>TOTAL :</u> | <u>13 363. 81 euros HT</u> |

Monsieur le Maire signale que ces travaux pourraient faire l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du bonus région 2021.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de réfection des pièces suivantes : de la salle des mariages, de l'entrée de la mairie et de la salle de réunion, situées dans le bâtiment de la mairie et les devis ci-dessus exposés ;

- **SOLLICITE** une subvention la plus élevée possible, dans le cadre du bonus région 2021
- **DIT** que les dépenses et recettes seront imputées au budget communal à l'opération 177

DELIBERATION N° 2020-10-07

BÂTIMENT MAIRIE REFECTION DE LA SALLE DES MARIAGES, DE L'ENTREE ET DE LA SALLE DE REUNION

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ENVELOPPE TERRITORIALISEE 2021 DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de réfection du bâtiment mairie sont nécessaires afin de faire des économies d'Énergie en abaissant notamment les plafonds mais aussi pour une meilleure acoustique.

Des devis ont été demandés pour la salle des mariages, l'entrée de la mairie et la salle de réunion :

| | |
|---|-----------------------------------|
| Electricité entreprise Try de Mars (42) pour | 1 482.75 euros HT |
| Plâtrerie Peinture entreprise Lapierre Franck de Sevelinges (42) pour | 8 999.26 euros HT |
| Natur'Bois | 2 881.80 euros HT |
| <u>TOTAL :</u> | <u>13 363. 81 euros HT</u> |

Monsieur le Maire signale que ces travaux pourraient faire l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe de territorialisée 2021 du Département de la Loire.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de réfection des pièces suivantes : de la salle des mariages, de l'entrée de la mairie et de la salle de réunion, situées dans le bâtiment de la mairie et les devis ci-dessus exposés ;
- **SOLLICITE** auprès du Département de la Loire une subvention la plus élevée possible, dans le cadre de l'enveloppe territorialisée 2021 ;
- **DIT** que les dépenses et recettes seront imputées au budget communal à l'opération 177

DELIBERATION N°2020-10-08 :

BUDGET COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de réajuster certaines prévisions budgétaires, aussi, il propose de voter les modifications suivantes :

| DESIGNATION | DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS | AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| Chap 23 autres immobilisations corporelles D2318 opération 168 | 1656 .00 € | |
| TOTAL Dépenses 23 Immobilisations en cours : | 1656.00 € | |

| | | |
|--|--|-----------|
| Chap 21 autres immo corporelles D2188 Opération 162 | | 1656.00€ |
| TOTAL Dépenses : 21 Immobilisations corporelles | | 1656.00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire

DELIBERATION N° 2020-10-09

INSCRIPTION AU PROGRAMME DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE - SOLIDARITES TERRITORIALES - FONDS DE SOLIDARITE 2021 - AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE ET RURALE 2021 :

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter l'inscription de la Commune de SEVELINGES au programme du Département de la Loire d'aide à la voirie communale et rurale 2021, solidarités territoriales - Fonds de solidarité 2021, pour l'aménagement de la voie communale Chemin de la Raison, la voie communale Chemin de Chassignol suivant une estimation de **37 396 € Hors Taxes**.

- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget primitif communal 2021, opération voirie 2021.

DELIBERATION N° 2020-10-10

BUDGET COMMUNAL - VOTE DE SUBVENTION 2020

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

VOTE une subvention:

- L'ADMR du Canton de Belmont de la Loire (à l'unanimité).....300 €
(20 bénéficiaires à 15 €)

DELIBERATION N° 2020-10-11

OPPOSITION AU TRANSFERT A CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE AU 1 JANVIER 2021 DE LA COMPETENCE PLU

Vu la loi ALUR du 27 mars 2014 qui avait permis aux communes membres de l'EPCI de s'opposer, par l'effet d'une minorité de blocage, au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, avant le 27 mars 2017,

Considérant que cette même loi organise un nouveau transfert de droit de cette compétence aux EPCI concernés. Ainsi, ces EPCI qui n'auraient pas pris la compétence en matière de PLU, ou documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales, deviendront compétents de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2021.

Considérant que la loi ALUR organise à nouveau une période durant laquelle un droit d'opposition pourra être exercé par les communes membres : si, dans les trois mois précédant le 1^{er} janvier 2021, au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu. Les délibérations qui pourront être prises en compte seront donc celles qui seront rendues exécutoires entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020.

Considérant également que la communauté peut choisir de prendre la compétence PLU en cours de mandat, avec l'accord de ses communes membres suivant le principe de majorité qualifiée.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DECIDE de s'opposer au transfert automatique à Charlieu Belmont Communauté au 1^{er} janvier 2021 de la compétence en matière de PLU.

DELIBERATION N° 2020-10-12

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

DELIBERATION N° 2020-10-13

Objet : REFERENT AMBROISIE

À la suite d'une réunion d'information sur l'Ambroisie qui s'est tenue à Charlieu Belmont Communauté, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un référent ambroisie doit être désigné au sein de la commune.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **NOMME** Monsieur Cédric FOUILLAND comme référent ambroisie

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire :

- Propose aux conseillers municipaux des formations secourisme qui pourraient être effectuées sur 2 samedis matins à la caserne des pompiers de Le Cergne, pour un coût de 60 euros par personnes. Cette formation pourrait être ouverte aux administrés qui le souhaitent ;
- Evoque la venue d'une personne en charge des archives Départementales pour aider la commune à remettre de l'ordre dans les archives communales ;
- Rappelle que le recensement de la population se débutera le 21 janvier 2021 et que M. Jean Claude Lacote, habitant de Sevelinges, serait favorable pour être agent recenseur ;
- Dit que l'acquisition de la balayeuse a été faite et celle-ci a été livrée à la commune

PAROLE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX :

-Mme Marie Laure Tissier évoque le projet d'une multi crèche qui pourrait voir le jour sur la commune, à la rentrée 2021-2022, en coopération avec la multi crèche Bulles de Mômes de Cuinzier. Mr le Maire demande au Conseil Municipal l'accord d'envoyer une lettre d'intention à Mme Montangon qui s'occupe de Bulles de Môme et M. Cédric Fouilland propose de créer une commission pour travailler sur ce projet.

-Mme Estelle LAPIERRE informe du travail de la commission budget concernant la future mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) pour les agents communaux, en remplacement du régime indemnitaire actuel. Ce projet devra être envoyé au CDG42 pour avis du CTI avant d'être définitivement adopté par le Conseil Municipal.

-M. Roger NONY fait un point sur la réunion ambroisie qui eu lieu à la communauté de communes de Charlieu et M. Cédric FOUILLAND est désigné référent ambroisie. Une communication sera faite sur le site internet et la page Facebook de la commune.

-M. Cédric Fouilland signale que les travaux du mort de fin ont débuté

-Mme Marie-Paule Beaupertuit demande si le repas du CCAS pourra avoir lieu aux vues du contexte sanitaire actuel. La visio conférence qui doit se tenir demain avec Mme La Préfète de la Loire, devrait apporter une réponse pour la gestion des salles et des rassemblements

-M. Didier Desmarchelier donne lecture du RPQS sur l'eau 2019, du Syndicat Rhône Loire Nord

-La commission communication parle de l'avancement du bulletin municipal et demande aux Conseillers municipaux de valider la liste des artisans commerçants du village.

Puis l'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23h